

COMMUNE DE VILLERS LA CHÈVRE

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

Présents : MM. Alain DYE-PELLISSON, Daniel BALLIET, Gilles KREMER, Jean-Marc CHARPENTIER, Fabrice TOLLE, Bernard HAMIAUX, Bernard GOFFARD, Jean HALSDORF et Mmes Joëlle BINOT et Sylviane VUERICH.

Absents excusés : M Claude FORTEMPS, Éric LAMBERT et Sylvain TASSIN et Mme Aurélie BRAGEUL.

M. Claude FORTEMPS a donné procuration à M. Bernard GOFFARD.

M. Eric LAMBERT a donné procuration à M. Daniel BALLIET.

M. Sylvain TASSIN a donné procuration à M. Fabrice TOLLE.

Un scrutin a eu lieu, M. Bernard GOFFARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes administratifs 2024 ;
2. Approbation des comptes de gestion 2024 ;
3. Affectation des résultats d'exploitation 2024 ;
4. Subventions communales 2025.

DÉLIBÉRATION 2025-04 : vote du compte administratif 2024 - commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Alain DYE-PELLISSON, Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes. Le Maire s'étant retiré lors du vote :

Investissement

Dépenses	Prévu	: 239 699,67
	Réalisé	: 56 040,34
	Reste à réaliser	: 0

Recettes	Prévu	: 239 699,67
	Réalisé	: 41 975,47
	Reste à réaliser	: 0

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	: 539 350,14
	Réalisé	: 318 156,27
	Reste à réaliser	: 0

Recettes	Prévu	: 539 350,14
	Réalisé	: 541 351,02
	Reste à réaliser	: 0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	: - 14 064,87
Fonctionnement	: 223 194,75
Résultat global	: 209 129,88

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2025-05 : Examen et vote du compte de gestion 2024 - commune

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré.

Vote le compte de gestion 2024, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DÉLIBÉRATION 2025-06 : Affectation des résultats 2024 - commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain DYE-PELLISSON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	: 84 713,61
- un excédent reporté de	: 138 481,14
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	: 223 194,75
 - un excédent d'investissement de	: 14 064,87
- un déficit des restes à réaliser de	: 0
Soit un excédent de financement de	: 14 064,87

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	223 194,75
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSEVE (1068)	0
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	209 129,88

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2025-07 : Subventions communales : exercice 2025

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter les subventions communales, exercice 2025, comme suit :

- La Mucoviscidose	200 €
- AFSEP (association française des sclérosés en plaque)	200 €
- Recherche contre le cancer	200 €
- Amicale des Anciens de Villers-la-Chèvre	400 €
- F.E.P	400 €

Le conseil municipal décide également de voter une subvention exceptionnelle de 200 € au F.E.P. pour la participation de la commune à « chasse aux œufs de Pâques ».

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2025-08 : vote du compte administratif 2024 - lotissement « La Chaviotte »

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Alain DYE-PELLISSON, Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes. Le Maire s'étant retiré lors du vote :

Investissement

Dépenses	Prévu	: 781 911,34
	Réalisé	: 152 572,16
	Reste à réaliser	: 0

Recettes	Prévu	: 800 000,00
	Réalisé	: 150 000,00
	Reste à réaliser	: 0

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	: 791 921,34
	Réalisé	: 152 577,16
	Reste à réaliser	: 0

Recettes	Prévu	: 791 921,34
	Réalisé	: 152 572,16
	Reste à réaliser	: 0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	: - 2 572,16
Fonctionnement	: - 5
Résultat global	: - 2 572,16

Adoptée à l'unanimité

**DÉLIBÉRATION 2025-09 : Affectation des résultats 2024 - lotissement
« La Chaviotte »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain DYE-PELLISSON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de	:	5
- un déficit reporté de	:	0
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	:	5
- un déficit d'investissement de .	:	2 572,16
- un déficit des restes à réaliser de	:	0
Soit un besoin de financement de	:	2 572,16

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DÉFICIT	5
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSEVE (1068)	0
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DÉFICIT	2 572,16

Adoptée à l'unanimité

**DÉLIBÉRATION 2025-10 : Examen et vote du compte de gestion 2024 -
lotissement « la Chaviotte »**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré.

Vote le compte de gestion 2024 « lotissement la chaviotte », après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2025-11 : Convention avec la SARL MARIANO

Le Maire informe le conseil municipal que la SARL MARIANO, représenté par M. Stéphane LUGARA, sollicite l'autorisation de raccorder les réseaux de son futur lotissement à ceux du lotissement communal « La Chaviotte ».

Le Maire propose d'établir une convention avec celui-ci. Le montant des frais de raccordement est de 41 115 €, montant établi au prorata du nombre total de parcelles des 2 lotissements.

Après délibération, le conseil municipal,

- Autorise le Maire à signer la convention avec la SARL MARIANO, représenté par M. Stéphane LUGARA.

Adopté à l'unanimité.